



L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

**Absents excusés** : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, MAHAMDI Maryline.

**Secrétaire de séance** : M. CHAMPONNOIS Alain

Le compte rendu de la séance du 13 Septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations  
**Règlements / encaissement effectués depuis le 13/09/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)**

<b>TRAVAUX OU FOURNITURES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
Travaux en forêt – HT	ONF	9245.40 €
Services techniques – Accès des véhicules	JANSON TP	4047.00 €
Services techniques – Cuve récupération d'eau	JANSON TP	9105.60 €
Fourn. Aménagement services techniques	GEDIMAT	91.67 €
Aménag. Place acompte sur honoraires	VERDI	2004.71 €
Déblaiement logement cure	CAZOT Kévin	898.00 €

**Devis signés depuis le 13/09/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)**

<b>TRAVAUX OU FOURNITURES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
Adhésion WEBACTES / an	ARNIA	196.80 €
Renouvellement licence Microsoft 3 ans	DISTRIMATIC	298.80 €

### **TOITURE DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE**

Le Maire expose que le chiffrage des travaux de réfection de la toiture de l'église et du presbytère a évolué suite à l'obligation de désamianter le conduit de cheminée.

Le programme de travaux s'établit comme suit :

- Charpente et couverture de l'église ..... 364.190 € HT
- Charpente et couverture du presbytère.... 151.850 € HT
- Maçonnerie et VRD du presbytère ..... 75.600 € HT
- Désamiantage ..... 24.700 € HT
- Honoraires Maitrise d'œuvre et annexes.... 12.990 € HT
- soit un programme de travaux de ..... 629.330 € HT

Le conseil municipal a délibéré- à l'unanimité – pour solliciter les subventions suivantes :

- Subvention au titre de l'Aide aux Territoires demandée auprès du Conseil Départemental du Jura (montant espéré 60 000 €).
- Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux demandée auprès de l'Etat pour la globalité des travaux (montant espéré : 30 %).
- Subvention du Conseil Régional : la Région n'intervient que si le partenariat existe avec la Fondation du Patrimoine et subventionne à hauteur des dons reçus des particuliers (dans la limite de 20%).

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CYGNES**

2 versions d'aménagement ont été présentées aux riverains de la Place afin de connaître ce qui correspondait le mieux aux attentes de ces usagers.

Après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la variante n°1, chiffrée à 207.836 € HT auxquels s'ajoutent 15.180 € HT de maîtrise d'œuvre soit un projet d'un montant de 223.016 €.

Le conseil municipal a délibéré- à l'unanimité – pour solliciter les subventions suivantes :

- Subvention au titre de l'Aide aux Territoires demandée auprès du Conseil Départemental du Jura (montant espéré : 20 %).
- Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux demandée auprès de l'Etat pour la globalité des travaux (montant espéré : 30 %).
- Subvention du Conseil Régional au titre du programme ENVI « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » (montant espéré 40 000 €) et subvention pour la création d'un arrêt de bus accessible aux personnes à mobilité réduite.

## **SOCIETE « THERVAY ENERGIE VERTE »**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Thervay a, lors de sa séance du 01/03/2023, autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Commune de THERVAY, la SEM EnR Citoyenne et GEG ENeR pour la mise en place effective d'une société de projet dans le cadre de l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur l'entrée de la Commune dans le capital de cette société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – :

- APPROUVE la participation de la Commune de Thervay à la Société de projet « THERVAY ENERGIE VERTE » à hauteur de 15 %
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **Ancien terrain de foot : Signature d'une promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire communal.**

Monsieur le Maire expose que la société INCIDENCES a sollicité la Commune pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle située section YT n° 67. Il s'agit d'un terrain faisant partie du domaine privé de la Commune. Il rappelle qu'un appel à projet avait été lancé pour l'utilisation de ce terrain.

Une offre complémentaire est parvenue en Mairie déposée par la Société SOLCOMTOIS EnR (société détenue par la Société d'Economie Mixte EnR Citoyenne et la société EH2) portant sur un projet similaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur la Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Retient la société INCIDENCES.
2. Autorise INCIDENCES à étudier et mettre en œuvre toutes les demandes d'autorisations nécessaires en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune.
3. Accepte l'ensemble des termes et clauses de la promesse de bail emphytéotique.
4. Autorise Monsieur la Maire à signer ladite promesse de bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire.

## **AFFOUAGE 2024-2025**

Le maire présente au conseil municipal le règlement d'affouage tel qu'il pourrait être adopté pour l'hiver 2024-2025. Il précise qu'il y a lieu de fixer le montant de taxe d'affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – décide :

- ✓ D'approuver le règlement d'affouage
- ✓ De fixer le tarif de la portion d'affouage à 60 euros.

## **ECHANGE DE TERRAIN**

Le maire rappelle que par délibération du 24 mai 2024, le conseil municipal a autorisé un échange de terrain entre la commune et les consorts VIROT.

Dans le cadre de ce dossier, l'office notarial demande qu'une valeur soit donnée au terrain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – décide de fixer la valeur de ce terrain à 5 euros du mètre carré.

## **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION A ADHESION FACULTATIVE AVEC LE CDG 39**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

- au 1er janvier 2025 pour la PRÉVOYANCE : la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.
- au 1er janvier 2026 pour la SANTÉ : participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.

2 systèmes peuvent être mis en œuvre:

- La Labellisation : L'agent souscrit individuellement et la collectivité participe. L'organisme choisi par l'agent doit être labellisé.
- La convention de participation (ou contrat groupe) conclue par le Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au contrat de groupe du CDG 39 pour la SANTE et pour la PREVOYANCE et fixe le montant de la participation de la Commune à 20 € par mois pour la SANTE et 10 € par mois pour la PREVOYANCE.

## **REPLACEMENT DE LA PORTE DE LA VOUTE**

Des devis ont été établis pour le remplacement de la porte de la salle de la voute.

Ces travaux apparaissent comme nécessaires pour sécuriser la salle mais aussi pour en améliorer l'isolation.

- Devis pour la mise en place d'une porte PVC : 6.093,53 € HT
- Devis pour la mise en place d'une porte alu : 7.653,00 € HT

Le conseil municipal, par cinq voix pour et un conseiller s'abstenant, a approuvé le remplacement de la porte, sous réserve d'un plafond de dépenses de 6100 € hors taxes. Le maire est chargé de déposer la déclaration préalable nécessaire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

VOIRIE : les travaux de réfection de la Route de Malans doivent débuter le 18/11/24. Un arrêté d'interdiction de circuler sur cette voie entre 8 h et 17 h a été pris.

DECORATIONS DE NOEL : rendez-vous est donné pour la pose des guirlandes le samedi 23/11/24 à 8 heures.

La prochaine réunion de conseil est prévue le mercredi 11 décembre 2024.

Séance levée à 22 h 30.